

PLAN DE RELANCE EUROPEEN FACE A LA CRISE DU CORONAVIRUS : DETAIL DES INSTRUMENTS

Alors que la BCE évoque une récession en zone euro située entre 8% et 12% pour 2020, la Commission européenne a présenté mercredi 27 mai sa proposition pour un plan de relance européen pour faire face à la crise économique liée au coronavirus, baptisé « **Next Generation EU** ».

Mobilisée d'ici à fin 2024 via un emprunt de la Commission européenne sur les marchés, la somme de **750 milliards d'euros** serait redirigée vers des politiques, programmes et instruments communautaires et serait octroyée aux États membres sous forme de **subventions (500 milliards d'euros)** et de **prêts (250 milliards)** remboursables à très long terme (2058).

Cette note fait suite à notre flash du 27 mai sur le plan de relance accessible [ici](#), et présente les différents instruments et mesures plus en détail, suivant les trois piliers du plan.

1. Soutenir les États membres en matière d'investissements et de réformes

[« Facilité pour la reprise et la résilience » \(Recovery and Resilience Facility\)](#)

Fondé sur l'article 175 du traité sur le fonctionnement de l'UE (cohésion économique, sociale et territoriale), l'instrument prévoit une enveloppe de **603 milliards d'euros** en prix courants dont 335 milliards (310 milliards en prix constants) sous forme de subventions et 268 milliards (250 milliards en prix constants) sous forme de prêts. L'aide, disponible pour tous les pays, sera cependant concentrée sur les pays les plus affectés et aux besoins en matière de résilience les plus importants et devra être **alignée sur les priorités de l'UE**, notamment les transitions numérique et verte.

La [proposition](#) propose une répartition des montants par État membre selon une clé tenant compte de la population, du PIB par habitant et du taux moyen de chômage sur les cinq dernières années.

Les Etats membres élaboreront leurs propres **plans de relance nationaux** détaillant les dépenses et investissements envisagés, à l'aune de l'objectif de la double transition verte et numérique et sur la base des priorités d'investissements et de réformes identifiées dans les **recommandations de politiques socio-économiques par pays** de la Commission (Semestre européen). Ils devront également être conformes aux plans nationaux pour le climat et l'énergie, aux plans nationaux de transition juste et aux accords de partenariat et programmes opérationnels financés par les fonds de l'UE. L'aide ne sera cependant **pas soumise à des conditions contraignantes de réformes**, similaires aux plans de sauvetage macro-économiques imposés lors de la crise de la dette souveraine.

Les Etats membres proposeront des **jalons** qui permettront de suivre l'évolution de la mise en œuvre des plans et d'activer le versement des **tranches d'aide**. Le soutien financier sera en effet versé progressivement, en fonction des progrès réalisés sur la base de ces critères prédéfinis. Lorsqu'un accord entre la Commission et un pays sur son programme de relance aura été constaté, les États membres, réunis au sein d'un comité spécifique, pourrait avoir à donner un **avis préalable et contraignant** dans le cadre d'une procédure d'examen, via un vote à la majorité qualifiée.

[Aide à la relance pour la cohésion et les territoires européens \(Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe\)](#)

La politique de cohésion bénéficiera d'une rallonge budgétaire intitulée **REACT-EU**, qui s'élèvera à **50 milliards d'euros**, dont 5 milliards dégagés dès septembre 2020 via le CFP actuel.

Cette aide, qui s'inspirerait des initiatives d'investissement en réaction au coronavirus déjà adoptées (CRII et CRII+), pourra aller, par exemple, aux systèmes de santé et favoriser l'emploi des jeunes. La clé de répartition entre pays tiendra compte de la gravité des impacts sociaux-économiques de la crise et de la prospérité relative des Etats membres.

En 2024, une révision des allocations nationales au titre de la politique de cohésion sera effectuée et prévoira une nouvelle rallonge de 10 milliards d'euros.

[Programme de développement rural et Fonds de transition juste renforcés](#)

Le **Fonds européen agricole pour le développement rural** sera renforcé de **15 milliards d'euros**, afin d'aider les zones rurales dans les changements nécessaires pour atteindre les objectifs du Green Deal. Une proposition visant à renforcer le **Fonds de transition juste** proposé dans le cadre du Green deal, qui s'ajoute aux 7,5 milliards d'euros annoncés avec la proposition en début d'année, porterait le fonds à **40 milliards d'euros**, et vise à accélérer la transition vers la neutralité climatique. Il sera assujéti aux règles existantes sur les fonds structurels et les cofinancements nationaux.

2. Relancer l'économie de l'UE en attirant les investissements privés

[Instrument de soutien à la solvabilité \(Solvency Support Instrument\)](#)

Cette proposition de [règlement](#) mobiliserait des **ressources privées**, de **façon temporaire et ciblée**, pour soutenir les entreprises européennes viables, dans les secteurs, régions et pays les plus touchés et dans les pays peu en mesure d'octroyer des aides d'État.

Opérationnel à partir de 2020, grâce à une modification du Cadre financier pluriannuel (CFP) actuel, l'instrument fonctionnera par l'octroi d'une **garantie de l'Union à la Banque européenne d'investissement (BEI)**, dans le cadre du Fonds européen pour les investissements stratégiques ([FEIS](#)). Cette garantie de 75 milliards d'euros, financée par le CFP actuel et le plan « Next Generation EU », pourra **débloquer 300 milliards d'euros de soutien** à la solvabilité. La BEI utilisera la garantie pour octroyer directement des financements ou pour financer ou garantir des fonds de placement, des entités *ad hoc*, des plateformes d'investissement ou des banques nationales de développement, les financer ou les garantir.

Des **lignes directrices** seront développées afin d'aligner les investissements sur les priorités européennes, et ces derniers pourraient être guidés par le règlement de l'UE relatif à la taxonomie sur la finance durable. Selon le vice-président exécutif de la Commission européenne chargé du Pacte vert, Frans Timmermans, les entreprises qui polluent ou ont une empreinte carbone élevée « *seront invitées à produire des plans de transition verte* » pour pouvoir bénéficier d'aides.

La Commission a indiqué que les soutiens au titre de cet instrument devront être disponibles rapidement pour être utiles. Elle devrait également veiller à ce que les critères de définition d'une entreprise 'saine' n'excluent pas les start-ups et les entreprises innovantes.

[Programme InvestEU renforcé et « Facilité pour l'investissement stratégique »](#)

La Commission souhaite favoriser les investissements privés vers les entreprises actives dans des secteurs d'activité stratégiques pour l'Union européenne et qui, affaiblies par la pandémie de Covid-19, pourraient aussi attirer des investisseurs issus de pays tiers, « qui ne répondraient pas aux critères de souveraineté ». Elle propose ainsi que le programme d'investissement « **InvestEU** » soit renforcé.

Elle [propose](#) de porter les garanties publiques du programme à **hauteur de 75 milliards d'euros** pour espérer mobiliser 1 000 milliards d'investissements (38 milliards actuellement). 15,3 milliards iraient aux quatre volets déjà identifiés (les infrastructures durables ; la recherche, l'innovation et la numérisation ; les PME et le secteur social et les compétences), doublant notamment le montant du volet consacré aux infrastructures durable, et **15 milliards à un cinquième et nouveau volet d'intervention** intitulé « **facilité d'investissement stratégique** ». Il permettra la génération d'investissements allant jusqu'à **300 milliards d'euros**, pour un renforcement de la résilience et de l'autonomie des chaînes de valeur et des secteurs stratégiques européens.

Parmi ces « *technologies essentielles pour la transition vers les énergies propres* » la Commission cite notamment : - la fourniture de soins de santé critiques ; - les infrastructures critiques, physiques ou virtuelles, dans l'énergie, le transport, les technologies numériques (5G, paiements), l'aérospatial, la défense, les communications, l'éducation ; - les technologies clés permettant des innovations de rupture dans les domaines environnementaux et numériques, parmi lesquels l'intelligence artificielle, la robotique, les microprocesseurs, la cybersécurité, les énergies renouvelables, le stockage d'énergie, le transport propre, l'économie circulaire, la biomédecine, les nanotechnologies, l'industrie pharmaceutique, les technologies d'information et de communication, la sécurité.

3. Tirer parti des enseignements de la crise

[Nouveau programme de santé](#)

Avant la crise, la Commission avait prévu de consacrer, entre 2021 et 2027, 413 millions d'euros à la santé, contre 449,4 millions entre 2014 et 2020. Elle annonce avec ce plan de relance un nouveau programme pour la santé de **9,4 milliards d'euros**, « **EU4Health** », qui investira dans la prévention, la sécurité sanitaire et la préparation aux futures crises. 7,7 milliards seront issus de *Next Generation EU* et le reste du budget européen.

[Un mécanisme de protection civile rescEU et des programmes de recherche, d'innovation et d'action extérieure renforcés](#)

La Commission européenne propose de renforcer de **2 milliards d'euros** le mécanisme de protection civile et sa réserve stratégique d'équipements « **RescEU** ». Cette proposition se retrouve dans la proposition révisée de cadre financier pluriannuel. Le nouveau programme serait ainsi doté au total de 3,1 milliards d'euros sur la période 2021-2027.

94,4 milliards d'euros iront au programme « **Horizon Europe** », afin de financer la recherche dans la santé et les transitions verte et numérique.

16,5 milliards d'euros supplémentaires iront soutenir les partenaires internationaux de l'Europe par le biais de **l'action extérieure**, y compris humanitaire, et d'autres programmes de l'UE devraient être encore renforcés pour s'aligner pleinement sur les nouvelles priorités de ce futur cadre financier.

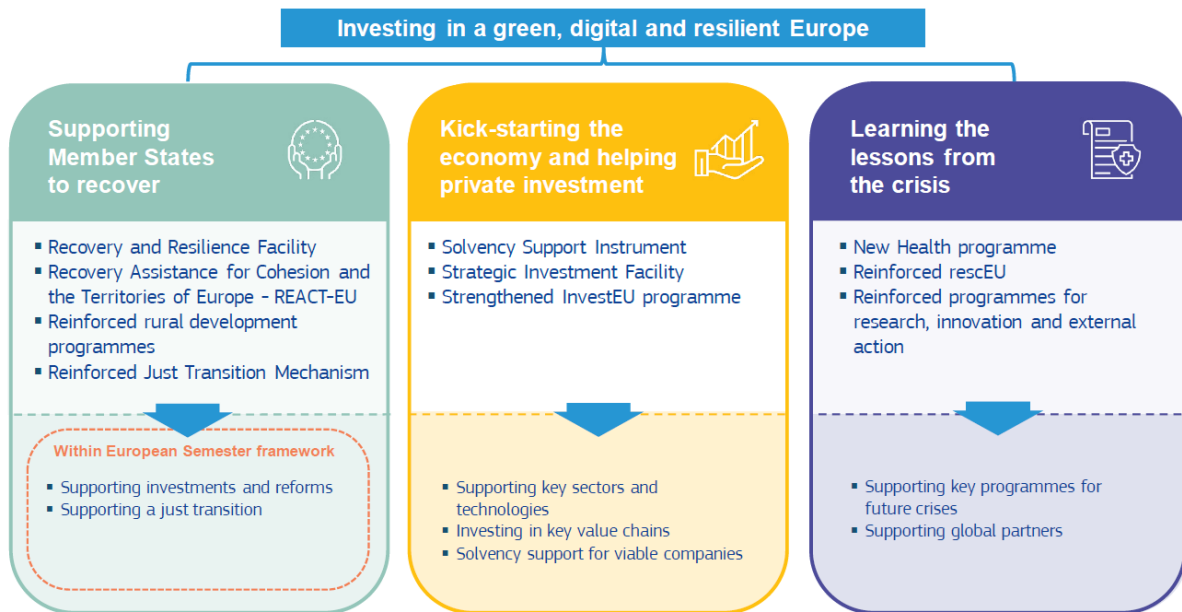
La Commission renforcera également l'Agence européenne des médicaments (EMA) afin d'éviter les pénuries et elle donnera un rôle plus important au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) dans la coordination de la surveillance, de la préparation et de la réponse aux crises sanitaires.

Pour toute question, commentaire ou suggestion, contactez :

Jérémie PELERIN, Directeur des Affaires européennes, Responsable du bureau de Bruxelles
j.pelerin@afep.com | +32 2 227 57 23

Alix FONTAINE, Chargée de mission Affaires européennes
a.fontaine@afep.com | +32 2 227 57 21

Annexe : les trois piliers du plan de relance « Next Generation EU »



Source: European Commission